

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le MARDI 27 NOVEMBRE, à 14 h 00, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 15 h 00).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte (arrivée à 14 h 09 au Rapport n° 18/5-003) / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / BÉLIM Audrey

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

BELDA David	par HOAREAU Jean-François
BOMMALAIS Geneviève	par LOWINSKY Jacques
MARCHAU Jean-Pierre	par DELORME Éric
DUCHMANN Yvette	par ASSABY Maximilien
LOYHER Jeanne	par ANDAMAYE Marie-Annick
MÉLADE Thierry	par BAREIGTS Éricka
SILOTIA William	par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 31 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 18/5-015
CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)		
CHOPINET Gérard			
CLAIN Claudette			
ADAME Brigitte			
(*) HO-SHING Cynthia			

Accusé de réception en préfecture
CD 21974 Caisse des Ecoles de Saint-Denis
974 21974 Caisse des Ecoles de Saint-Denis
Date de réception en préfecture : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

ADAME Brigitte	(déléguée / Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 18/5-021
(*) KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/5-023
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/5-029

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(*) absent à la séance

DÉPLACEMENT D'ÉLUE

ADAME Brigitte	arrivée à 14 h 09	au Rapport n° 18/5-003
----------------	-------------------	------------------------

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 31 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

OBJET **Marché de nettoyage des locaux et des écoles de la Ville**
Approbation du projet et de la procédure
Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

Dans le cadre de la réorganisation de ses services, la Ville a dû revoir la gestion de l'entretien de ses locaux. Cette nouvelle organisation concerne les bâtiments administratifs, les équipements culturels, les Mairies annexes mais aussi un certain nombre d'écoles.

Afin d'organiser cette activité il est nécessaire de lancer deux consultations, une pour les bâtiments administratifs, les équipements culturels, les Mairies annexes et une autre spécifique dédiée aux écoles.

I. Marché d'entretien des locaux

Le marché d'entretien de locaux de la Ville sera décomposé en vingt lots :

Lots	Intitulé
1	Bas de la Rivière 1
2	Bas de la Rivière 2
3	Bois-de-Nèfles
4	Bretagne
5	Brulé
6	Centre-Ville
7	Chaudron
8	CTC 1
9	CTC 2
10	Domenjod - Primat
11	Evènementiels et Sports
12	Source - Bellepierre
13	Médiathèque
14	Montagne 15e
15	Montagne 8e
16	Montgaillard
17	Moufia
18	Providence
19	Sainte-Clotilde
20	Prestations ponctuelles sur l'ensemble du territoire

Il n'est pas prévu de montant minimum ni de montant maximum. Cependant l'enveloppe financière prévisionnelle est de 340 000 € par an, soit un montant cumulé de 680 000 € sur deux ans.

Apprécié de résiliation en art. 210
974-219740115-20181127-185018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Il est proposé de lancer le marché selon les modalités suivantes :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 12, 25, 66 à 67, 78 et 80 du Décret n° 2016-36 relatif au Code des Marchés publics ;
- appel d'offres ouvert composé de vingt lots ;
- marché à prix forfaitaires pour les lots 1 à 19 et accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum pour le lot 20 ;
- durée du marché : à compter de la notification ou de la délivrance d'un Ordre de Service pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite pour un an, sans que la durée totale n'excède deux ans ;

le marché prendra effet à compter de la date de notification à l'exception du lot 13 qui démarrera à compter de la délivrance d'un Ordre de Service ; sauf dénonciation du pouvoir adjudicateur, celui-ci est reconduit tacitement une fois, sans que sa durée totale n'excède deux ans.

II. Marché d'entretien des écoles

Le marché d'entretien des écoles sera décomposé de neuf lots à bons de commande :

Lot 1 - Marché à bons de commande	Sainte-Clotilde : Mini 2 500 m2 - maxi 3 500 m2
Lot 2 - Marché à bons de commande	Chaudron Mini : 2 250 m2 - maxi 3 500 m2
Lot 3 - Marché à bons de commande	Sainte-Clotilde / Chaudron - Mini 2 500 m2 - maxi 3 500 m2
Lot 4 - Marché à bons de commande	Centre-Ville / La Source - Mini 2 500 m2 - maxi 3 500 m2
Lot 5 - Marché à bons de commande	Montgaillard - Mini 2 500 m2 - maxi 3 500 m2
Lot 6 - Marché à bons de commande	Camélias / Bellepierre - Mini 2 500 m2 - maxi 3 500 m2
Lot 7 - Marché à bons de commande	Moufia - Mini 2 500 m2 - maxi 3 500 m2
Lot 8 - Marché réservé à bons de commande	Ecole élémentaire Eudoxie Nonge – 1 000 à 2 500 m2
Lot 9 - Marché réservé à bons de commande	Ecoles élémentaires Primat, Bory St-Vincent, Tamarins - 3200 à 4000 m2

Il n'est pas prévu de montant minimum ni de montant maximum. Cependant l'enveloppe financière prévisionnelle est de 420 000 € par an, soit un montant cumulé de 840 000 € sur deux ans.

Le marché prendra effet à compter de la date de notification ; sauf dénonciation du pouvoir adjudicateur, celui-ci sera reconduit tacitement une fois, pour une durée d'un an, sans que sa durée totale n'excède deux ans.

Il est proposé de lancer le marché selon les modalités suivantes :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 12, 25, 66 à 67, 78 et 80 du Décret n° 2016-36 relatif au Code des Marchés publics ;
- appel d'offres ouvert composé de neuf lots ;
- accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum ;
- durée du marché : à compter de la notification pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite pour un an, sans que la durée totale n'excède deux ans.

Les crédits nécessaires sont prévus en Fonctionnement au Chapitre 011 du Budget principal.

Accusé de réception en préfecture
974-2197401 (M2U) en 2018-12-06
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet et le lancement de la procédure ;

2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché

✓ **d'entretien des locaux de la Ville**

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 12, 25, 66 à 67, 78 et 80 du Décret n° 2016-36 relatif au Code des Marchés publics ;
- appel d'offres ouvert composé de vingt lots ;
- marché à prix forfaitaires pour les lots 1 à 19 et accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum pour le lot 20 ;
- durée du marché : à compter de la notification ou de la délivrance d'un Ordre de Service pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite pour un an, sans que la durée totale n'excède deux ans ;

✓ **d'entretien des écoles**

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 12, 25, 66 à 67, 78 et 80 du Décret n° 2016-36 relatif au Code des Marchés publics ;
- appel d'offres ouvert composé de neuf lots ;
- accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum ;
- durée du marché : à compter de la notification pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite pour un an, sans que la durée totale n'excède deux ans ;

3° de m'autoriser ou mon représentant à lancer la consultation, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement du marché lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

4° de m'autoriser ou mon représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

OBJET **Marché de nettoyage des locaux et des écoles de la Ville**
Approbation du projet et de la procédure
Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/5-018 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet et le lancement de la procédure de consultation pour l'entretien des locaux et des écoles de Saint Denis.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

✓ **d'entretien des locaux de la Ville**

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 12, 25, 66 à 67, 78 et 80 du Décret n° 2016-36 relatif au Code des Marchés publics ;
- appel d'offres ouvert composé de vingt lots ;
- marché à prix forfaitaires pour les lots 1 à 19 et accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum pour le lot 20 ;
- durée du marché : à compter de la notification ou de la délivrance d'un Ordre de Service pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite pour un an, sans que la durée totale n'exécède deux ans ;

Accusé de réception en préfecture
974-21914020381833;DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

✓ **d'entretien des écoles**

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 12, 25, 66 à 67, 78 et 80 du Décret n° 2016-36 relatif au Code des Marchés publics ;
- appel d'offres ouvert composé de neuf lots ;
- accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum ;
- durée du marché : à compter de la notification pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite pour un an, sans que la durée totale n'excède deux ans.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à lancer la consultation, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de l'accord-cadre lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018